



DEPARTEMENT DE LA LOIRE



Syndicat Intercommunal
des Terrains de Tennis du Dorlay
MAIRIE DE SAINT-PUL EN JAREZ
34 rue de la République
42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ

Communes membres : La GRAND'CROIX et SAINT-PAUL-EN-JAREZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
N°02/2023

Séance publique du : 31 mars 2023 à 18 heures 30 en Mairie de Saint Paul en Jarez

Date de la convocation : 22 mars 2023

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard VOINOT

Date d'affichage : le 12 avril 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 6

Membres titulaires présents à la séance : M. Jean-François SEUX, M. Philippe JOUBERT, M. Gérard VOINOT, Mme Delphine VINCENT, M. Patrick JOUBERT,

Membre suppléant présents à la séance sans droit de vote : M. Sébastien FINARELLI ; M. Pascal CALTAGIRONE ; M. Michel MATHIE,

Membres titulaires excusés : Mme Angélique CHARROIN ;

Membres suppléants excusés : M. Roger SANIAL ; M. Pierrick MONTEIL ; Mme Véronique HENRY

Titulaires : M. Jean-François SEUX, M. Philippe JOUBERT, Mme Angélique CHARROIN, M. Gérard VOINOT, M. Patrick JOUBERT, Mme Delphine VINCENT.

Suppléants : M. Michel MATHIE, M. Roger SANIAL, M. Pierrick MONTEIL, M. Pascal CALTAGIRONE, M. Sébastien FINARELLI, Madame Véronique HENRY.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Vice-Président présente les éléments principaux du compte administratif 2022 :

Le compte administratif du syndicat intercommunal du tennis peut se résumer ainsi :

| | Section d'investissement | Section de fonctionnement | Total |
|---|-----------------------------|------------------------------|--------------|
| Affectation des résultats EN 001 ET 002 | 17 857,98 € | - € | 17 857,98 € |
| Recettes au 31/12/2022 | 242 085,60 € | 20 000,00 € | 262 085,60 € |
| Dépenses au 31/12/2022 | 238 542,22 € | 3 523,55 € | 242 065,77 € |
| Résultat de clôture au 31.12.2022 | 3 543,38 € | 16 476,45 € | 20 019,83 € |
| rtat cumulés | 21 401,36 € | 16 476,45 € | 37 877,81 € |
| RAR 2022 dépenses-recettes | 66 895,00 € En recettes | | |
| rtat | 0,00 € | 16 476,45 € | |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202715-20230331-2023033102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prélet : 14/04/2023

EN FONCTIONNEMENT

Les recettes :

La section est soutenue par le versement des contributions des 2 communes membres :
La Grand-croix et Saint Paul-en-Jarez pour 10 000,00 € chacune en recette, soit 20 000,00 €.

Les dépenses regroupent :

- des charges à caractère général au chapitre 011 pour 2 214,19 € décomposé comme suit :
 - En énergie et électricité pour 763,83 € au compte 60612
 - En fournitures de petit équipement pour 0 € au compte 60632
 - En fournitures administratives pour 96,71 € au compte 6064
 - L'entretien des courts en terre battue pour 0,00 € au compte 61521
 - Entretien des bâtiments pour 198,00 € au compte 61522
 - L'assurance de la totalité de la structure : terrains, vestiaires et parking pour 1 155,65 € au compte 616 par l'assureur GROUPAMA
 - Fêtes et cérémonies pour 0,00 € au compte 6232
 - Des taxes foncières pour 0,00 € au compte 63512

- des charges de gestion courante au chapitre 65 pour 0,00 € décomposé comme suit :
 - Subvention exceptionnelle versée au Tennis 0,00 €, compte 6574

- des charges financières au chapitre 66 :
 - intérêts de l'emprunt pour 866,36 € au compte 66111
 - autres frais sur emprunt pour 175,00 € au compte 6688

- des opérations d'ordre entre sections au chapitre 042 pour 268,00 €
 - dotations aux amortissements pour 268,00 € au compte 6811

EN INVESTISSEMENT

Les recettes 2021 sont :

- une opération d'ordre au chapitre 040 pour 268,00 € :
 - Dotations aux amortissements pour 268,00 € au compte 28

- Une affectation du résultat en investissement au compte 1068
 - Transfert d'excédent de fonctionnement pour 17 387,60,00 € au compte 1068

Les dépenses comprennent :

- des dépenses financières au chapitre 16 pour 3 103,02 € :
 - Remboursement du capital de l'emprunt pour 3 103,02 € au compte 1641
 - Frais d'étude, aménagements de terrains et constructions

- des dépenses d'immobilisations en cours au chapitre 23 :
 - des frais d'étude pour 1 200,00 € au compte 2031
 - des dépenses d'aménagement de terrains pour 196 864,00 € au compte 2312
 - des travaux de constructions pour 37 375,20 € au compte 2312

Il y a des restes à réaliser qui seront reportés en 2022 pour 66 895,00 € en recettes, correspondant aux subventions de l'Etat et de la Région, non versées en 2022.

Le résultat de l'exercice 2023 est de 3 543,38 € en investissement, soit un résultat cumulé en investissement de 21 401,36 €

Le résultat de l'exercice est de 16 476,45 € en fonctionnement et cela correspond également au résultat cumulé de fonctionnement puisque le résultat antérieur avait été affecté en investissement en 2022.

La présentation comptable du compte administratif 2022 est jointe à la convocation.
Il a été demandé aux membres du Comité syndical d'approuver ce compte administratif.

Sous la présidence de Monsieur Gérard VOINOT, vice-président, le Président étant sorti de la salle au moment du vote, les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité, le compte administratif 2022 à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Le 12 avril 2023

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Président
Jean-François SEUX

SYNDICAT
INTERCOMMUNA
L
DES TENNIS DU
DORLAY
ST PAUL-EN-
JAREZ / LA
GRAND'CROIX
34 rue de la
République
BP 7
42740 SAINT-
PAUL-EN-JAREZ

Le Président
Jean-François SEUX

Le secrétaire
Gérard VOINOT
SYNDICAT
INTERCOMMUNA
L
DES TENNIS DU
DORLAY
ST PAUL-EN-
JAREZ / LA
GRAND'CROIX
34 rue de la
République
BP 7
42740 SAINT-
PAUL-EN-JAREZ

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202715-20230331-2023033102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202715-20230331-2023033102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023